



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 102727

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, chargé des affaires européennes, sur le « Rapport Schuman sur l'Europe - L'état de l'Union 2011 ». Il souhaiterait connaître son avis sur ce rapport.

Texte de la réponse

Comme le déclare le président de la fondation Schuman, Jean-Dominique Giuliani, le rapport 2011 sur l'état de l'Union est « un objet d'optimisme, en donnant les faits et les chiffres de la réalité, en les commentant et en les remettant en perspective, sans en ignorer les difficultés et la complexité, mais avec objectivité qui plaide, mieux que tout autre, pour l'accélération du processus d'intégration européenne ». Au fil de ses livraisons depuis 2007, le « Rapport Schuman sur l'Europe » est aujourd'hui l'une des publications majeures sur les affaires européennes. Il permet à de nombreux experts aux profils variés (chercheurs, députés, diplomates, etc.) de faire part de leur vision sur des thématiques actuelles aussi variées que le rôle et la réponse de l'Union dans la crise économique et financière, la place de l'UE dans le monde, ou diverses tendances sociaux-politiques dans les États membres telles que la montée des populismes ou la place de la femme en Europe. Le rapport sur l'état de l'Union permet ainsi aux étudiants, chercheurs, acteurs politiques, mais également aux simples citoyens de disposer d'une analyse à la fois claire et pointue sur les principaux enjeux auxquels l'Europe est confrontée. Au-delà des articles rédigés par ces experts, le recours aux graphiques, schémas et autres cartes donne également à ce rapport une dimension pédagogique non négligeable, et qu'il convient d'encourager.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102727

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2011, page 2392

Réponse publiée le : 7 juin 2011, page 6032